



16 SEPTEMBRE 2022

Florence GALLOIS – Directrice des Ressources Humaines ArianeGroup
Philippe ROZAT – Directeur des Relations Sociales ArianeGroup

Objet : Politique Salariale 2022

Madame, Monsieur,

La négociation de la politique salariale 2022 s'est terminée par un accord signé par 3 organisations syndicales : la CFDT, la CFE-CGC et FO.

Cet accord, signé dans un contexte où l'inflation était annoncée comme conjoncturelle, prévoyait des mesures financières (un budget de 3.6% + 0.2% associé à une prime uniforme de 1.000 €) ainsi qu'une clause de revoyure à mars 2023 pour se prémunir d'une évolution potentielle mais incertaine de cette inflation.

Or, le contexte économique français s'est malheureusement fortement dégradé avec, en particulier, une accélération de l'envolée d'une inflation qui désormais semble devoir s'installer durablement et passer de conjoncturelle à structurelle. Cette progression de l'inflation, plus rapide que prévu, a déjà des effets négatifs significatifs en termes de niveau et de masse sur le pouvoir d'achat des salariés.

Face aux conséquences d'un tel dérapage des prix, les dirigeants politiques se sont eux-mêmes saisis de la question pour déterminer, en urgence, des mesures de soutien du pouvoir d'achat et pour demander aux entreprises de participer à l'effort général.

C'est donc dans ce nouveau contexte que les Organisations Syndicales signataires vous demandent d'organiser une réunion pour négocier au plus tôt des mesures complémentaires à la politique salariale 2022, et, en particulier, l'avancement sur 2022 de la clause de revoyure prévue dans l'accord.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations syndicales.

Les Délégués Syndicaux Centraux CFDT, CFE-CGC et FO d'ArianeGroup :

Jean-Marc LAVOIX – CFDT ; Mathieu RICHARD – CFE-CGC ; Bruno DUBEARN – FO